

# Charte d'engagement des Entreprises de Travaux Viticoles :

## Un repère pour des pratiques responsables

---

Face aux enjeux actuels de conformité, d'éthique et d'image, le choix des prestataires en travaux viticoles revêt une importance stratégique.

Faire appel à une entreprise de travaux viticoles (ETV) signataire d'une charte d'engagement, c'est avant tout faire le choix d'un partenariat fondé sur le respect des bonnes pratiques professionnelles, sociales et humaines. Ces entreprises s'engagent à appliquer des standards exigeants en matière de conditions de travail, de respect de la dignité des salariés, de sécurité, et de conformité sociale.

Parmi les points positifs, il est important de souligner que la charte est co-signée par l'État, ce qui constitue un véritable gage de sérieux, de crédibilité et d'engagement pour l'entreprise. Pour un viticulteur, cela représente donc une garantie de professionnalisme et de responsabilité, permettant de s'entourer de partenaires fiables, engagés et en phase avec les attentes actuelles du secteur. Ce choix, au-delà de la simple prestation, participe à une dynamique vertueuse dans laquelle le respect de la dignité humaine et des pratiques éthiques doit devenir une norme ancrée dans les habitudes de la filière, et non une exception. Dans un contexte où les pratiques viticoles sont de plus en plus scrutées, il est essentiel que le recours à des prestataires engagés entre dans les habitudes et reflète une volonté collective de professionnalisation et d'éthique.

À l'inverse, faire appel à une entreprise non-signataire revient à prendre le risque de s'associer à des pratiques douteuses – travail dissimulé, non-respect des droits fondamentaux, main-d'œuvre mal encadrée, infractions au droit du travail, conditions de vie dégradantes, voire exploitation. Ces dérives peuvent nuire à l'image du prestataire, mais aussi, et surtout, à celle du viticulteur. Ce dernier peut être considéré comme co-responsable en cas de contrôle ou de sanction, l'exposant ainsi à des risques juridiques, financiers et médiatiques lourds.

Dans un contexte où les attentes sociétales sont fortes, il est indispensable que l'engagement social et la qualité de la relation de travail deviennent des réflexes. Adopter les bonnes pratiques en s'appuyant sur des prestataires signataires de la charte d'engagement ne devrait plus être une option, mais une évidence pour une filière viticole moderne, éthique, responsable et respectée.

Vous trouverez ci-joint :

- **La charte d'engagement** : [CLIQUEZ ICI](#)
- **Le formulaire d'adhésion à la charte d'engagement pour les entreprises de travaux viticoles** : [CLIQUEZ ICI](#)
- **Un mémento récapitulatif**, reprenant les principaux éléments et engagements de la charte : [CLIQUEZ ICI](#)

Ces documents ont vocation à vous accompagner dans votre compréhension et, le cas échéant, dans votre engagement en faveur de pratiques responsables au sein de la filière viticole.